

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025****Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

22

**Date de
convocation**

17/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS - E. PALMA - A. HERVIEUX - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD

Procurations :

B. DUFAY à S. ABBES
C. GIORGINI à M. JOUMOND
C. BILLAUD à E. PALMA
J-P. SOGGIA à P. GROSJEAN

Absent : L. CAPANNINI

Secrétaire : B. GUILLOT

DELIBERATION N° 08230925 : FINANCES : Création d'une liaison cyclable entre le centre-ville de Caumont et la véloroute *La Durance à vélo*- Demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur au titre du programme « Aménagements cyclables : desserte d'équipements, pôle structurant ».

RAPPORTEUR : Claude MOREL

La voie verte *la Durance à vélo* est inscrite dans le Schéma Régional des Véloroutes et voies vertes qui se connectera aux grands itinéraires Euro vélo (l'EV8 - la Méditerranée à vélo, l'EV17 - ViaRhôna) ainsi qu'aux véloroutes, pistes cyclables et itinéraires modes actifs déjà existants sur le territoire.

Avec le concours du SMAVD, la commune de Caumont-sur-Durance souhaite valoriser le territoire durancien en créant un itinéraire cyclable entre son centre-ville et la véloroute *La Durance à vélo*. Ce dernier serait en connexion avec les grands itinéraires Euro vélo et les itinéraires vélos locaux développés par les autres porteurs de projets (Région, Départements, EPCI).

Dans le secteur de Caumont Bonpas, *la Durance à vélo* cheminera sur une piste cyclable bidirectionnelle aménagée le long de la RD 900 par le Département de Vaucluse depuis le carrefour route Jean Moulin jusqu'au barrage de Bonpas. Elle empruntera ensuite la digue palière jusqu'à la cimenterie puis la voie palière déjà aménagée en itinéraire cyclable par la Ville d'Avignon.

Cet aménagement pourrait être utilisé à la fois par des touristes à vélo en itinérance sur de longues distances, des touristes en séjour et des résidents pour leurs loisirs ou leurs trajets quotidiens.

Notre objectif est de proposer un itinéraire structurant, confortable, facile d'accès, ponctué d'espaces de convivialité (aires de détente, de jeux, de pique-nique) et de découverte du territoire durancien.

A l'horizon 2026, avec cet itinéraire cyclable en site propre, il sera possible de rejoindre Avignon depuis la Chartreuse de Bonpas en longeant les bords de la Durance et de construire un axe de transit routier important pour les habitants du bassin de vie situé à l'est d'Avignon.

Le coût de cette liaison cyclable d'une longueur de 1,8 km a été estimé au stade des études préliminaires à 172 000 € HT.

Il est proposé à l'Assemblée de solliciter une subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour la création de la liaison cyclable entre le centre-ville de Caumont et la véloroute *La Durance à vélo*.

Le plan de financement serait le suivant :

COFINANCEURS	PROJET
GRAND AVIGNON (35%)	60 200,00 € HT
REGION (45%)	77 400,00 € HT
COMMUNE (20%)	34 400,00 € HT
TOTAL	172 000,00 € HT

Le Conseil municipal, ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°06101024 en date du 10 octobre 2024 approuvant la convention de TTMO relative à la création de la liaison cyclable entre le centre-ville de Caumont jusqu'aux berges de la Durance,

Vu les pièces composant le dossier de demande de fonds de concours déposé auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,

- **DECIDE** de déposer auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur une demande de subvention au titre du programme « Aménagements cyclables : desserte d'équipements, pôle structurant »,
- **SOLLICITE** auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour la création de la liaison cyclable entre le centre-ville de Caumont et la véloroute *La Durance à vélo* une subvention de 77 400 € HT (45 %),
- **S'ENGAGE** à modifier en conséquence le plan de financement,
- **DEMANDE** à pouvoir commencer les travaux avant l'obtention de la décision relative à la demande de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents,
- **DIT** que les recettes et les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2025.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA -
I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY -
B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER
- F. ORTS - C. GIORGINI - E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - P. GROSJEAN -
P. CHABAS - C. REYNAUD - JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

ABSENT : L. CAPANNINI

Fait à Caumont-sur-Durance, le 23 septembre 2025

Le Maire
Claude MOREL



Le Secrétaire de séance
Bernard GUILLOT



Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.